

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	En exercice	Présents	Votants
	19	17	19

Le conseil municipal de la commune d'AVEIZIEUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire publique, le mardi 14 septembre 2021 à 20 heures 15 minutes, salle du conseil et des mariages, sous la présidence de Monsieur Sylvain DARDOULLIER, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 9 septembre 2021.

Date d'affichage de l'ordre du jour : 9 septembre 2021.

Présents :

M. Sylvain DARDOULLIER – maire,

M. Jean-Marc CHOMAT, M. Jean-Pierre BREBIS, Mme Sandrine THEVENON – adjoints au maire,

M. Jacky SOULAS, Mme Irène MOUNIER, Mme Maryse BARRIER, Mme Odette CHARRETIER, M. Pierre-Jean CESARI, M. André CHOINKOWSKI, Mme Thérèse NEEL, Mme Aïcha GUARINOS, M. Lionel CROZIER, Mme Christel COMTE, M. Maxime BRUN, Mme Lolita REYMOND, M. Amaury MOULARD - conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Jean-François SARAZIN, Mme Carole ANGLARD, à 21 h 34 départ de Mme Lolita REYMOND.

Procurations de vote : M. Jean-François SARAZIN à Mme Odette CHARRETIER, Mme Carole ANGLARD à M. Maxime BRUN, Mme Lolita REYMOND à M. Amaury MOULARD (de 21 h 34 à la fin de la séance).

Secrétaire élu pour la durée de la séance : M. Amaury MOULARD.

Délibération n° 2021-051

**Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public
d'assainissement collectif 2020**

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D. 2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport par Monsieur Jean-Marc CHOMAT, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ↳ Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020,
- ↳ Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- ↳ Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- ↳ Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Ont signé au Registre tous les membres présents
Pour copie et expédition conformes
Fait à AVEIZIEUX, le 15/09/2021
Sylvain DARDOULLIER, maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200107-20210914-2021-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2021

Affichage : 27/09/2021

